



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10^e séance du mardi 9 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Coralie Dumoulin et consorts « Saint-Martin perd son calme : Problèmes d'insalubrité et d'encadrement sécuritaire à la rue Saint-Martin » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant

« Le Conseil Communal de Lausanne souhaite que la Municipalité contacte le propriétaire privé du 7 rue Saint-Martin afin qu'il prenne au plus vite des mesures pour réparer la barrière en verre cassée »

la résolution de Mme Neumann, disant

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité équipe l'espace public aux alentours de Saint-Martin et des institutions venant en aide aux démunis de caméra de surveillance pour prévenir les délits, respectivement pouvoir identifier les délinquants »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire